

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Huwa San TR-50

UFI: T9UE-T0NW-000H-8WRN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Désinfection des surfaces ainsi que des tuyaux selon le procédé statique et le procédé circulaire.

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Schermann GmbH

Friedhofstrasse 5

2401 Fischamend

Austria

T: +43 2232 76 361

F: +43 2232 77 256 13

Email: info@schermannngmbh.com

Importateur/fournisseur:

K. Lienhard AG

Bolimattstrasse 5

CH-5033 Buchs-Aarau

T: +41 (0)62 832 82 82

Email: info@lienhard-ag.ch

Service chargé des renseignements:

Hr. Andreas Schermann

Email: info@schermannngmbh.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+43 2232 76 361

Disponible durant les horaires d'ouverture de bureau:

du lundi au jeudi de 8.00 – 17.00 h

vendredi de 8.00 – 14.00 h

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 595

Contattare il centro antiveneni regionale o il numero di emergenza.

Suisse: 145

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

CH/FR

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 1)

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires: La formulation des catégories de danger se trouve dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

(suite page 3)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 2)

2.3 Autres dangers

Risque de décomposition pendant le chauffage. Maintient la combustion des substances inflammables.

Risque de décomposition au contact de matériaux non tolérants (oxydes métalliques, ions métalliques, sels métalliques, bases, réducteurs).

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne contient pas de substances PBT $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

vPvB: Le produit ne contient pas de substances vPvB $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Préparations

Description:

Mélange composé des matériaux nommés ci-après avec des ajouts et des additifs non dangereux endessous des limites pertinentes.

Composants dangereux:

[% (w/w)]

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Numéro index: 008-003-00-9 REACH: 01-2119485845-22-XXXX	peroxyde d'hydrogène en solution	49 - < 50%
	 Ox. Liq. 1, H271  Skin Corr. 1A, H314  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 70 \text{ \%}$ Skin Corr. 1B; H314: $50 \text{ \%} \leq C < 70 \text{ \%}$ Skin Irrit. 2; H315: $35 \text{ \%} \leq C < 50 \text{ \%}$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 8 \text{ \%}$ Eye Irrit. 2; H319: $5 \text{ \%} \leq C < 8 \text{ \%}$ STOT SE 3; H335: $C \geq 35 \text{ \%}$ Ox. Liq. 1; H271: $C \geq 70 \text{ \%}$ Ox. Liq. 2; H272: $50 \text{ \%} \leq C < 70 \text{ \%}$	
CAS: 7440-22-4 EINECS: 231-131-3 REACH: 01-2119555669-21-XXXX	argent  Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	0,026 - < 0,033%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène.

(suite page 4)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 3)

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Consultez un médecin/hôpital selon l'état de santé.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Air frais, si nécessaire, respiration artificielle, chaleur. Voir un docteur immédiatement.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consultez immédiatement un ophtalmologiste ou une clinique ophtalmologique.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation: Maux de tête. Toux. Nausée. Faible irritation. Vomissement. Peut irriter les voies respiratoires. Etourdissements.

Après un contact avec la peau: Couleur pâle de la peau. Provoque une irritation cutanée.

Après un contact oculaire: Brûlure du tissu oculaire. Dommages oculaires persistants. Provoque de graves lésions des yeux.

Après ingestion: Brûlures d'estomac, des intestins, des muqueuses. Douleurs abdominales. Etourdissements. Maux de tête. Pertes de conscience. Vomissement.

Après exposition durable/ répétée : gorge sèche/ maux de gorge. Irritation du tissu oculaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En fonction de l'état du patient, les symptômes et l'état général doivent être évalués par un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau pulvérisée

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Le produit n'est pas inflammable à lui seul. ATTENTION : le produit est un comburant !

En cas de forte concentration de vapeurs, le peroxyde d'hydrogène est explosif.

Risque d'éclatement et d'explosion en raison de l'augmentation de la pression dans les récipients en cas de réchauffement.

(suite page 5)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 4)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Accès restreint à la zone affectée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Éliminer les sources d'inflammation, si possible sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Absorber avec un matériau inerte et liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants acides, liants universels).

Laver ensuite abondamment sous l'eau.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.

Éviter la contamination du produit.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Des bouteilles de lavage oculaire et des douches d'urgence devraient être prévues à proximité immédiate du lieu de travail.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Respecter les prescriptions légales de protection et de sécurité.

(suite page 6)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 5)

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit en lui-même n'est pas inflammable mais est un comburant.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Assurer une aération suffisante.

Stocker au frais.

N'utiliser que des récipients hermétiques à la lumière et dotés d'une soupape de surpression.

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des substances inflammables, des agents réducteurs, des acides, des bases, des métaux et des alcools.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Entreposer dans le contenant d'origine.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les effets de la lumière.

Température de stockage recommandée: 10 - 30 °C

Classe de stockage: 5.1 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

VME (Suisse)	Valeur momentané: 2,8 mg/m ³ , 2 ppm Valeur à long terme: 1,4 mg/m ³ , 1 ppm SSc;
--------------	---

Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

DNEL

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Inhalatoire	Exposition prolongée - effets locaux	0,21 mg/m ³ (consommateur) 1,4 mg/m ³ (travailleurs)
	exposition à court terme - effets locaux	1,93 mg/m ³ (consommateur) 3 mg/m ³ (travailleurs)

PNEC

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

eau douce	0,013 mg/l
eau de mer	0,013 mg/l

(suite page 7)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 6)

diffusion intermittente (eau douce)	0,014 mg/l
usine de traitement	4,66 mg/l
sédiments (eau douce)	0,047 mg/kg dw
sédiments (eau de mer)	0,047 mg/kg dw
terre	0,002 mg/kg dw

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction des concentrations et de la quantité de substance dangereuse et du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs correspondants.

Des bouteilles de lavage oculaire et des douches d'urgence devraient être prévues à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection respiratoire:

En présence de vapeurs/aérosols et/ou d'une ventilation inadéquate, il faut porter un appareil de protection respiratoire.

Filtre B

Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 8)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 7)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

Si le visage est également en danger, utiliser également un écran protecteur.

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité utilisée sur le lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Presque inodore
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation:	-52 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	114 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Aucune information disponible.
Supérieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH à 20 °C	0,4 – 1,8
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible.
Dynamique à 40 °C:	1,17 - 1,249 mPas
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	

7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	-1,57 log Kow
-----------	----------------------------------	---------------

Pression de vapeur à 50 °C: 72 hPa

(suite page 9)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 8)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,19 – 1,198 g/cm³

Densité de vapeur: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Propriétés explosives: Aucune information disponible.

Teneur en solvants:

VOCV (CH) 0,00 %

Changement d'état

Propriétés comburantes Peut attiser le feu.

Oxydant.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant

Gaz inflammables néant

Aérosols néant

Gaz comburants néant

Gaz sous pression néant

Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant

Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Se décompose lentement sous l'effet de la lumière : formation d'oxygène avec un risque élevé d'incendie/ d'explosion avec augmentation de la pression peut entraîner l'éclatement du récipient.

Cette réaction est accélérée sous l'effet de la salissure et en cas d'augmentation de la température.

(suite page 10)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 9)

Réagit violemment avec les matières inflammables : inflammation spontanée possible.

Avec (certains) métaux et leurs alliages. Avec (certains) acides/ bases. Avec les matières organiques.

Avec les mélanges contenant de l'oxygène. Avec les agents de réduction (forts). Réagit avec les matières inflammables : risque (élevé) d'incendie/ d'explosion.

Réagit avec les agents oxydants (forts) : risque (élevé) d'incendie/ d'explosion. Cette réaction est accélérée sous l'effet de la salissure. Emission d'oxygène en cas de contact avec les salissures, les catalyseurs de décomposition et les matériaux non tolérés.

10.2 Stabilité chimique Non stable sous l'effet de la chaleur et/ ou de la lumière

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter

La lumière directe du soleil, les sources de chaleur.

Températures extrêmement élevées et basses.

Contamination du produit.

10.5 Matières incompatibles: Acides et alcalins forts, Agents oxydants et de réduction, salissure, métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	> 1.390 – 2.094 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 22 – 22,4 mg/l

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	693,7 – 1,026 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 6.000 mg/kg (lapin) 70 % i.S.
Inhalatoire	LC50/4h	> 0,17 mg/m ³ (rat) 50 % i.S.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

Nom du produit: **Huwa San TR-50**

(suite de la page 10)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50 (48 h)	2,4 mg/l (daphnia) (Daphnia pulex)
LC50 (96 h)	16,4 mg/l (poisson) (Pimephales promelas)
NOEC (72 h)	0,63 mg/l (algues) (Skeletonema costatum)
ErC50 (72 h)	1,38 mg/l (algues)

12.2 Persistance et dégradabilité

Péroxyde d'hydrogène:

Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	-1,57 log Kow
-----------	----------------------------------	---------------

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne contient pas de substances PBT $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

vPvB: Le produit ne contient pas de substances vPvB $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 12)

Nom du produit: **Huwa San TR-50**

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Mettre les résidus de produit au rebut par des entreprises autorisées selon les réglementations applicables localement.

Catalogue européen des déchets

Remarque : Le critère de classement des déchets du CED est lié à l'origine. Cela peut engendrer un autre classement. La décision à ce sujet est prise par le dernier utilisateur.

16 09 03*	peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

16 09 03: Peroxydes, par exemple peroxyde d'hydrogène

Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Videz complètement le récipient et envoyez-le à une entreprise spécialisée qualifiée pour le reconditionnement, le recyclage ou l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN2014

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

IMDG, IATA HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe

5.1 Matières comburantes.

(suite page 13)

CH/FR

Date d'impression : 24.11.2025

Numéro de version 1.8 (remplace la version 1.7)

Révision: 24.11.2025

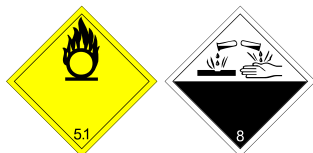
Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 12)

Étiquette

5.1+8

IMDG



Class
Label

5.1 Matières comburantes.
5.1/8

IATA



Class
Label

5.1 Matières comburantes.
Forbidden

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

58

No EMS:

F-H,S-Q

Segregation groups

Peroxides

Stowage Category

D

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

Segregation Code

SG16 Stow "separated from" class 4.1

SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates

SG72 See 7.2.6.3.2.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

(suite page 14)

Nom du produit: **Huwa San TR-50**

(suite de la page 13)

IMDG

Limited quantities (LQ)

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION
AQUEUSE, 5.1 (8), II

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

CAS: 7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	Valeur limite: > 12 – ≤ 35 %	49 - < 50%
----------------	----------------------------------	------------------------------	------------

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

VOCV (CH) 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 15)

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 14)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation

Formation régulière du personnel participant au transport de marchandises dangereuses (conformément au chapitre 1.3 de l'ADR).

Avant la première manipulation, le stockage ou l'utilisation, les employés doivent être informés des propriétés de la substance et des mesures prises pour assurer la sécurité et la protection de l'environnement.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale
Toxicité aiguë - inhalation
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

UmEnA GmbH

<http://umena.at>

Email: office@umena.at

Date de la version précédente: 05.12.2024

Numéro de la version précédente: 1.7

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 16)

Date d'impression : 24.11.2025

Numéro de version 1.8 (remplace la version 1.7)

Révision: 24.11.2025

Nom du produit: Huwa San TR-50

(suite de la page 15)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**